

VOTRE RÉGION

DRÔME | Signature d'une convention **Contre les violences conjugales**



La signature de la convention s'est déroulée dans la bibliothèque du palais de justice. Photo le DL

C'est au palais de justice de Valence qu'a été signée, hier en fin d'après-midi, une convention relative à l'éviction temporaire du domicile conjugal d'un conjoint violent. Elle sera effective pour toute la Drôme.

Le dispositif, interrompu en 2011, faute de financement est donc relancé. Il vise à lutter contre les violences conjugales : « En 2013, au niveau national, on déplore 121 femmes mortes de violences conjugales, (dont deux en Drôme) pour 25 hommes. Sur 103 cas de prise en charge avec ce dispo-

sitif, on note une seule récidive », explique Jean Chappellet, président de la protection de l'enfance et de l'adolescence, un des sept signataires.

Le financement est assuré par la CAF, l'État et le conseil général, chacun à hauteur de 10 000€.

Les localités, notamment Romans et Valence, fourniront des ressources en nature. Comme des logements par exemple.

La convention a été signée par les représentants du tissu associatif, de la justice, du conseil général et de l'État.